



CTA du 18 décembre 2012

Intervention du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées.

Confédération ouvrière implantée largement dans le privé, nous ne pouvons pas intervenir en la période sans rappeler les combats pour l'emploi des équipes syndicales, médiatisés ou non, dans tous les secteurs actuellement en difficulté.

Dans notre région, comme dans la France entière, les annonces de suppressions d'emplois se multiplient entraînant :

- une hausse inquiétante du chômage atteignant plus de 11 % de la population active dans 4 départements, plus de 12 % en Ariège)
- un surendettement des ménages de plus en plus élevé
- un renoncement aux soins en hausse.

Les impacts de la crise sur les familles et donc sur nombre de nos élèves ne peuvent pas être négligés. Nous rappelons que régulièrement dans cette instance nous alertons sur l'absence de recrutement d'assistantes sociales et sur un besoin toujours croissant de médecins scolaires et d'infirmières...

Nous souhaitons également avoir une information sur l'état des fonds sociaux des EPLE et sur les demandes de bourse. Nous regrettons que dans le 1^{er} degré, l'Education nationale n'ait pas de visibilité sur les besoins sociaux des élèves et ne puisse fournir de bilan.

Nous réitérons parallèlement notre demande mainte fois formulée d'un bilan de l'action sociale des personnels, car eux aussi sont confrontés, entre autres, au surendettement et au renoncement aux soins.

Dans notre champ professionnel, trois dossiers :

- La loi d'orientation et les rythmes scolaires du 1^{er} degré
- La remise à niveau de la formation initiale et continue avec la mise en place des ESPE lié à la future loi sur l'enseignement supérieur
- La carte des formations et, faisant suite, la carte scolaire de nos établissements

Sur le premier point, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réaffirme pleinement le rôle du socle commun comme élément constitutif de la scolarité, et nous nous en félicitons avec toutes les organisations qui ont soutenu l'appel « **Socle commun, promesse démocratique** »

Par contre, les informations données sur la réforme des rythmes scolaire du 1^{er} degré nous préoccupent pour ne pas dire plus.

Oui, l'accord est large pour reconnaître que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Les professeurs des écoles travaillent dans l'urgence (sous la pression des programmes et des diverses sollicitations...), les journées sont trop lourdes... Mais la proposition ministérielle - 4,5 jours avec 5h15 ou 5h30 de classe- ne constitue pas un allègement significatif. C'est loin d'être la refondation attendue... qui prévoyait un maximum de 5 heures de classe...

Parmi nos collègues, il y a beaucoup de scepticisme sur la qualité du périscolaire qui pourra être proposé. Actuellement, il existe d'importantes disparités et dans nombre d'endroits, ce qui se pratique n'est pas satisfaisant. Outre le taux d'encadrement et la qualification des personnels, le problème des locaux va se poser.

Pour nos collègues PE, travailler le mercredi matin, ce sont des contraintes et des dépenses supplémentaires. En outre, un fort sentiment de déclassement traverse toute la profession. Rappelons les vieilles promesses d'un corps unique des enseignants de la maternelle à la terminale... Le Ministère doit engager sérieusement avec les syndicats des négociations sur les revenus de ces personnels pour aboutir à une juste égalité de traitement des personnels enseignants.

Reste le flou pour les communes et les personnels autour de la date de mise en place de cette réforme des rythmes. Les annonces successives et contradictoires du gouvernement n'ont pas arrangé une prise en charge sereine du dossier. La problématique financière qu'avance les communes n'est pas un petit problème lorsque l'on parle de qualité d'un service public pour tous les élèves jusqu'à 16h 30. L'annonce d'une mise en place à deux vitesses complique encore la donne, nous pensons en particulier à la gestion administrative des personnels organisée par les DIPER...

Le Sgen-CFDT souhaite que dans chaque département, avant la date butoir de choix des territoires, un CDEN exceptionnel traite de ce sujet.

Concernant le lycée, le projet de loi ne prévoit pas de grands bouleversements. La décision du ministère est de ne pas remettre en cause les réformes en cours. Il souhaite privilégier une évolution à moyen terme par les pratiques, l'expérimentation et la formation. Pour le Sgen-CFDT, cela relève d'un manque d'audace qui ne peut que décevoir car de fait, la nécessaire réforme systémique semble bien s'éloigner.

Sur le deuxième point, nous apprécions que le ministère ait la volonté de rebâtir une formation initiale et continue. Sur les concours, il apparaît que la solution envisagée serait celle d'un concours totalement en M1, l'année de M2 étant une année de fonctionnaire stagiaire. Il est affirmé que l'ensemble des compétences sera validé par le Master et que le concours ne servira que pour la régulation de l'accès à l'emploi public. Le Sgen-CFDT rappelle ici son attachement à des formations alliant dans la durée l'acquisition de compétences disciplinaires et l'acquisition de compétences métier. La place de ce concours en fin de M1 nécessite qu'il valide des compétences métier de manière à permettre une véritable alternance sur les deux années de master.

Un sujet de satisfaction : l'abandon du projet de GIP pour les GRETA à l'issue de la consultation menée durant l'été et dans laquelle le Sgen-CFDT a pris toute sa place. Nous travaillons nationalement et localement sur le projet de nouvelle structure.

Une question : un groupe de travail académique, piloté par le Dafco-Dafpic, représentant du recteur, auquel participeront des représentants des organisations syndicales, doit être mis en place rapidement pour suivre la mise en œuvre de la réforme. Avez-vous Monsieur le Recteur fixé un calendrier pour ce groupe de travail ?

Sur le troisième point, la carte des formations,

Nous interviendrons sur les différentes propositions...

Quelques points à souligner :

- la suppression d'un grand nombre de classes de 3ème prépa pro, ce qui va poser des problèmes d'orientation pour des élèves en grande difficulté. Nous ne comprenons pas la raison de cette proposition.
- La déperdition importante d'élèves en CAP. L'an dernier, nous l'avons tous souligné et demandé un bilan du devenir de ces 400 jeunes.
- Toujours moins de solutions pour les élèves en grande difficulté, en particulier ceux issus de SEGPA, de par la fermeture de CAP prioritaires.
- Nous souhaitons savoir si les 3000 contrats d'apprentissage bac pro et BTS ouverts dans l'académie ont été signés, dans quelle proportion et dans quels secteurs d'activités. Il est important effectivement de savoir si ce développement répond aux besoins de renouvellement des PME-PMI de la région.
- Nous souhaiterions connaître, suite à la transformation des bac pro compta en bac pro gestion administrative, le plan de formation prévu pour accompagner cette mutation.

Sur la future carte scolaire.

D'ores et déjà, nous tenons à préciser notre positionnement sur le budget qui présidera aux mesures de créations et suppressions de la carte scolaire prochaine.

Nous constatons que nationalement, ce premier budget du quinquennat, s'il marque la priorité à l'éducation conformément à l'engagement présidentiel, est fortement contraint par la crise économique et celle des dettes souveraines des états...

La création de 8281 postes d'enseignants, de CPE et de 500 personnels non-enseignants dans l'Éducation nationale, et de près de 140 postes dans l'Enseignement agricole public sont les principales mesures de ce projet de budget 2013.

Quelle sera la part de ces dotations pour notre académie ? Nous attendons avec inquiétude les négociations ministérielles en comparant le volume de créations, les priorités affichées par le ministère et les besoins énormes sur tous les territoires.

Vous nous préciserez sûrement, durant ce CTA, le calendrier de la carte scolaire, en particulier 1^{er} degré, pour l'académie. Des DASEN invitent actuellement à recenser dans les départements les écoles qui pourraient recevoir des postes ciblés « maîtres supplémentaires » ou « scolarisation des moins de 3 ans » ; est-ce que ça veut dire qu'on va avoir pour chaque département une double carte scolaire 1^{er} degré ; -une classique et -une sur dotation spécifique ?

Concernant les personnels non-enseignants, si la création d'emplois de personnels administratifs va venir soulager les équipes en établissement ou en services déconcentrés, ces dispositions demeurent bien en deçà des besoins constatés.

Dernier point : Pour la troisième année consécutive, les fonctionnaires ne verront pas d'augmentation de leur traitement en dehors des mesures individuelles de carrière qui sont déjà en partie ralenties. Le gouvernement suit en cela les recommandations de la Cour des comptes et tente, à travers l'austérité salariale, d'atteindre l'objectif de réduction du déficit budgétaire. Cette baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, nous la condamnons, d'autant plus qu'elle se trouve accentuée par les hausses des cotisations sociales. Le Sgen-CFDT et la CFDT Fonction publique rappelleront à la ministre de la Fonction publique l'exigence d'ouvrir des négociations sur l'évolution du point d'indice.